



## ARRETE N° ADMG\_2026\_003

### RELATIF A LA MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES « ANIMATION DU TERRITOIRE N° 227 »

#### Le Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault,

Vu les articles R-16-17 et R-1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

Vu la délibération CC\_2020\_115 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président, autorisant le Président de la CCPC à créer des régies intercommunales en application de l'article L2212-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;


Considérant la nécessité de permettre l'encaissement des recettes liées aux événements de l'animation du territoire, et les produits de l'office de tourisme.

Vu l'arrêté relatif à la création de la régie de recettes « ANIMATION DU TERRITOIRE » en date du 16 mars 2023,

Considérant qu'il convient de modifier certains articles de l'acte d'origine,

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 19/01/2026.....

#### DECIDE

  
Pour la responsabilité du SGC  
D'ORCHIES - Par délégation,  
Julien AMMEUX

#### Les articles suivants seront modifiés comme suit :

ARTICLE 3 – La régie de recettes encaisse les produits de l'espace BOUTIQUE de l'office du tourisme, ainsi que toutes les recettes liées aux événements relatifs à l'animation du territoire selon les imputations comptables suivantes :

- 7078 produits de l'espace BOUTIQUE de l'office du tourisme,
- 7088 recettes liées aux événements relatifs à l'animation du territoire.

ARTICLE 4 – La régie détient un compte de Dépôt de Fonds au Trésor.





## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>ADMG2026003</b>
Objet :	<b>Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes animation du territoire n° 227</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-01-16 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	059-200041960-20260116-ADMG2026003-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier :	text/xml	913 o
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b> Nom original : Arr__t__r__gie animation du territoire.pdf Nom métier : 99_AR-059-200041960-20260116-ADMG2026003-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	104.5 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	26 février 2026 à 14h48min39s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	26 février 2026 à 14h48min41s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	26 février 2026 à 14h48min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 février 2026 à 14h48min42s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 février 2026 à 14h49min00s	Reçu par le MI le 2026-02-26